



Qu'est-ce que le paquet de cigarettes ou de tabac neutre ?

Vérfié le 16 septembre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les paquets de cigarettes et de tabac à rouler sont vendus dans des paquets neutres sans logo, ni autre signe distinctif.

Les paquets neutres, quelle que soit la marque, sont tous de même couleur marron.

Le paquet neutre peut comprendre le nom de la marque et le nom commercial du produit. La marque et le nom du produit doivent être imprimés en caractères minuscules, seule la première lettre peut être une majuscule. Tous les paquets neutres doivent utiliser la même police et la même couleur de caractère.

Ils doivent aussi comprendre :

- les avertissements « *fumer tue* » ou « *fumer nuit gravement à votre santé et à celle de votre entourage* »,
- et une illustration sur les risques sanitaires liés au tabac.

Textes de référence

- Code de la santé publique : articles L3512-10 à L3512-14 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000032549017&cidTexte=LEGITEXT000006072665) (https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000032549017&cidTexte=LEGITEXT000006072665)
Conditions de vente
- Code de la santé publique : articles R3512-17 à R3512-21 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000033045524&cidTexte=LEGITEXT000006072665) (https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000033045524&cidTexte=LEGITEXT000006072665)
Paquet neutre
- Arrêté du 21 mars 2016 relatif à la neutralité et l'uniformisation des conditionnements, du papier des cigarettes et du tabac à rouler [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032276123) (https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032276123)

Pour en savoir plus

- Tabac info service [↗](http://www.tabac-info-service.fr/) (http://www.tabac-info-service.fr/)
Santé publique France